

**COMPTE - RENDU**  
**COMITE DE PILOTAGE du site Natura 2000 n ° FR2600970**  
**« Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »**

**Clamecy – 17 novembre 2023**

<b>Présents</b>	<b>Excusés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BALLEDANT, Chargé d’instruction FEADER</li> <li>- M. BARRE, Chargé de mission Natura2000</li> <li>- M. MEY, Vice-président de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d’Yonne</li> <li>- M. SIMEON, Vice-président de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d’Yonne</li> <li>- Mme. PICQ, Présidente de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d’Yonne et Maire d’Oisy</li> <li>- Mme FRANCHI, Sous-préfète de Clamecy</li> <li>- M. le Maire de Clamecy, représenté par M. GIRAULT</li> <li>- M. FORGET, Maire de Rix</li> <li>- M. LAMBLE, Maire de Brèves</li> <li>- M. le Maire de Varzy, représenté par Mme. BOCQUET</li> <li>- M. le Directeur de l’agence Bourgogne Ouest de l’Office national des forêts, représenté par Mme. BOITTE</li> <li>- M. Le Président du comité départemental d’escalade de la Nièvre, représenté par M. MARONNAT</li> <li>- M. ROUVIDANT, Président du Comité départemental de spéléologie de la Nièvre</li> <li>- M. le Président de la Société d’Histoire Naturelle d’Autun, représenté par M. CARNET</li> <li>- M. le Président de la Ligue pour la protection des Oiseaux Bourgogne-Franche Comté, représenté par M. GEGUAN</li> <li>- M. le Directeur de la délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, représenté par M. BERNIER</li> <li>- Mme LACOSTE, Présidente de l’association de défense de l’environnement dornecyçois et nivernais et son représentant M. CABARAT</li> <li>- Mme. GUILLEMOT, Chargée de mission développement durable à la Communauté de communes Haut Nivernais Val d’Yonne</li> <li>- Mme. MAROTTE, Chargée de missions au Conservatoire d’espaces naturels de Bourgogne et Animatrice du site Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. le Chef du Service départemental de l’Office Français de la Biodiversité</li> <li>- M. le 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes Haut Nivernais Val d’Yonne et maire de la commune de Varzy</li> <li>- Mme la Présidente du Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne</li> <li>- Mr le Maire de Surgy</li> <li>- Mr le Maire de Dornecy</li> <li>- Mme la Conseillère départementale du canton de Clamecy</li> <li>- M. le Président de la Chambre de commerce et d’industrie de la Nièvre</li> <li>- M. le Président du Conseil départemental de la Nièvre</li> <li>- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre</li> </ul>
<p><b>Destinataires :</b> tous les membres du Comité de Pilotage</p>	
<p><b>Pièce jointe :</b> support de présentation de la réunion</p>	

## Ordre du jour :

### A) Première partie à destination des élus

- Rappel/présentation du fonctionnement de la gestion du réseau Natura2000 au sein de la Région BFC
- Désignation de la Structure porteuse
- Élection du Président du COPIL

### B) Deuxième partie technique à destination de tous

- Rappel du contexte du site Natura 2000
- Bilan des actions menées du marché 2021-2023 (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2023)
- Perspectives pour le prochain marché (2024-2026)
- Questions diverses

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2600970 s'est réuni à la Maison de la formation de Clamecy le 17 novembre 2023 à 14h sous la présidence de M. SIMEON.

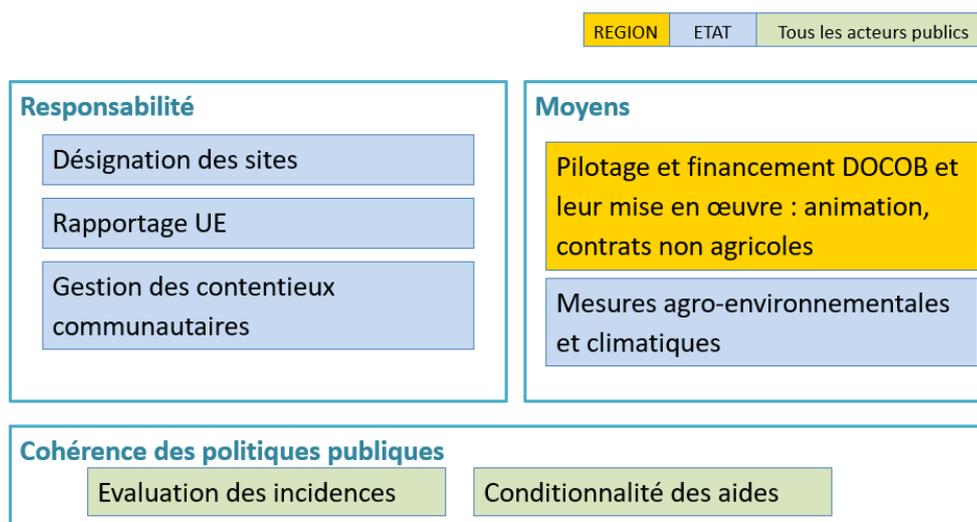
### A) Première partie à destination des élus

- **Rappel/présentation du fonctionnement de la gestion du réseau Natura2000 au sein de la Région BFC :**

2 lois portent l'évolution de la gestion du réseau Natura 2000 :

- Loi DDADUE du 3/12/2020 : Gestion FEADER non surfacique par les Régions qui inclut le financement de N2000 : DOCOB, animation et contrats
- Loi 3DS du 21/02/2022 : Pilotage des sites terrestres par les Régions : création du COPIL - approbation du DOCOB élaboré par l'animateur et le COPIL - exercice des missions par la Région pour les sites non animés localement - signature des contrats N2000 - instruction et contrôle des chartes - établissement de la liste pour l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cependant certaines missions en lien avec Natura 2000 restent de la responsabilité de services de l'Etat, comme illustré dans le tableau ci-dessous :



Pour répondre à cette nouvelle organisation la Région a créé un service de 10 personnes début 2023 au sein de sa direction Environnement (Responsable de service, 3 chargés de mission ,4

gestionnaires administratifs et financiers, Expert technique, Assistante) sur les sites régionaux de Dijon et Besançon.

Après un rappel de l'historique de la conduite de l'animation par les acteurs locaux, il est proposé de passer à la désignation de la structure porteuse et à l'élection de la présidence du comité de pilotage.

- **Désignation de la Structure porteuse de l'animation Natura2000**

La Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne se porte candidate pour continuer d'animer le site. Aucune autre structure ne se présente. A l'unanimité des élus votants présents, la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne est désignée.

- **Élection de la présidence du COPIL**

Monsieur MEY se porte candidat pour la présidence du COPIL. Aucun autre candidat ne se présente. A l'issue des votes, Monsieur MEY est élu Président du COPIL à l'unanimité des élus présents moins une abstention.

## B) Deuxième partie technique à destination de tous

La parole est ensuite passée à Mme MAROTTE pour présenter les actions menées sur le site Natura 2000. Le diaporama est **disponible sur le site internet** : <https://www.pelousesclamecycois-natura2000.fr/> dans l'onglet document à télécharger. **Les propos ne seront retranscrits que succinctement ci-dessous.**

- **Rappel du contexte du site Natura 2000 :**

Le site de 533ha a été désigné au titre de la directive européenne « habitat, faune, flore » notamment pour ses habitats de pelouses calcicoles et ses habitats forestiers. Il s'étale sur 9 communes, en 14 entités distinctes, sur tout ou partie de certaines buttes témoins. Le DOCOB rédigé par le CENB en 2010, fixe 5 grands objectifs sur lesquels le CEN et la CCHNVY ont travaillé lors de ce troisième marché 2021-2023 :

- Restaurer et maintenir une mosaïque de milieux ouverts secs,
- Maintenir et/ou améliorer la gestion et l'expression des habitats forestiers d'intérêt communautaire,
- Intégrer Natura 2000 dans le développement touristique et la vie locale,
- Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site,
- Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCOB.

- **Bilan des actions menées en 2021-2023 et perspectives 2024-2026 :**

1. **Information, Communication et Sensibilisation**

Les efforts entrepris pour mettre à jour et alimenter le site internet (<https://www.pelousesclamecycois-natura2000.fr/>) et la plaquette de présentation du site ont été maintenus.

Le contenu de la Plaquette de présentation du site a été mis à jour. Cette dernière a ensuite été diffusée aux membres du COPIL et aux Offices de tourisme.

Les Gazette n°4, 5 et 6 ont été réalisées annuellement. Mme BOCQUET fait part de son souhait de communiquer le contenu des gazettes dans des bulletins municipaux. Une version électronique modifiable pourra être envoyée aux communes intéressées. Pour le prochain marché, Mme PICQ est favorable à la réalisation d'une (ou plusieurs) Gazette(s) à destination des enfants et en particulier des écoles primaires. Une réflexion sur l'adaptation du contenu à ce type de public pourra être menée dès 2024.

Une maquette pour des Panneaux d'entrée de sites a été réalisée et est partagée aux membres du COPIL présents. Mme FRANCHI alerte sur la nécessité d'utiliser les matériaux adéquats, qui durent dans le temps et qui sont faciles à entretenir sans quoi le panneau peut rapidement desservir l'image du site. De plus, elle évoque le fait que la dimension des panneaux doit être suffisante pour que le texte soit bien lisible par tous. M. MARONNAT, quant à lui, évoque le cas des Roches de Basseville qui bénéficient déjà de panneaux au niveau du parking. Il faut donc être prudent au surplus d'informations qui peut perdre le visiteur. Mme GUILLEMOT propose de mettre plutôt le panneau sur le plateau. Pour le prochain marché, les emplacements devront être définis en concertation notamment des différentes communes concernées et une réflexion sur le financement de l'impression et pose des panneaux est à envisager.

Au cours des 3 dernières années, de nombreux articles sont parus dans le Journal du Centre. Cet effort de parution pourra être maintenu lors du prochain marché et une prise de contact pourra être effectuée auprès d'autres réseaux de diffusion (Koikisspass, radio Flotteur) pour accroître la visibilité du site Natura 2000.

Au total, 8 animations (grand public et public ciblé) ont été organisées sur le site. Une mallette pédagogique pour sensibiliser aux pelouses sèches a été conçue et peut-être mise à disposition des écoles élémentaires. Pour le prochain marché, les collaborations lors du Festival Nature en livres (selon le thème) ou lors de la Journée de ramassage des déchets et de découverte de l'escalade avec le CT58 FFME pourront être poursuivies. M. MARONNAT évoque la volonté de la Directrice d'école de Surgy de proposer une ou des sorties thématiques sur les Roches de Basseville en lien avec les enjeux Natura2000. Le CENB et la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne prennent en note cette sollicitation et tâcheront d'y répondre en l'inscrivant dans les actions à mettre en œuvre dans le prochain marché afin d'anticiper les besoins humains pour la réalisation de cette sortie.

## **2. Veille, Conseil et appui technique**

Le CEN a accompagné le Conseil départemental 58 dans le projet d'Atlas de la biodiversité intercommunal de la CCHNVY dans lequel figure le site Natura 2000 et a apporté son aide à la création de l'association des usagers des Chaumes Fréteau en 2021. En 2022, une réunion avec la commune, la propriétaire des principales parcelles de Montmartin et le CD58 a eu lieu afin d'échanger sur les possibilités de mettre en place des mesures de gestion sur les forêts et les pelouses de l'entité.

Pour le prochain marché, le CENB propose la présentation de l'outil Natura2000 et ses outils financiers lors d'un conseil communautaire. La CCHNVY trouve l'idée intéressante, en particulier pour celui qui se tiendra début mars 2024.

Lors de ces 3 dernières années, sept porteurs de projet ont été accompagnés dans la réalisation de leur évaluation des incidences. Tous les projets ne sont pas au même stade d'avancement et le CENB se tient à disposition des porteurs qui n'ont pas encore envoyé leur dossier d'évaluation à la DDT. Les membres du COPIL s'inquiètent de la bonne réalisation de l'évaluation des incidences et des études d'impacts des projets photovoltaïques. Le CENB et la CCHVNY rappellent que les porteurs de projet en question seront relancés pour être sûr qu'ils aient bien tous les éléments à leur disposition. M. ROUVIDANT détaille l'état d'avancement du projet du GRESN, concerné par une évaluation des incidences, d'élargir une diaclase permettant d'accéder plus loin dans la grotte de l'Ermitte sur les Roches de Basseville. Ces travaux sont arrêtés pour veiller à ne pas déranger les chauves-souris et reprendront à l'été 2024.

Lors du prochain marché, la veille générale des projets et l'assistance à l'évaluation des incidences devra être perdurée. Une attention particulière sera faite sur les manifestations sportives non soumises à évaluation des incidences qui pourraient tout de même avoir un impact sur le site. La nouvelle plateforme Manifestationsportive.fr sert dorénavant de demande d'autorisation pour ce type de projet.

## **3. Mesures de gestion**

Un travail entre la DDT, la commune de Clamecy, les habitants Moulot-Sembrèves et le CENB a été réalisé pour la construction des statuts de l'Association. Le dossier est actuellement dans les mains des habitants. M. SIMEON fait part de ses doutes quant à l'aboutissement du projet. Dans la même lignée, pour le projet marché, la création de l'association foncière pastorale envisagée sur le Coutas des Guettes pourra être relancée avec en premier lieu la prise de contact avec les agriculteurs locaux pour

savoir s'ils sont toujours intéressés par la mise en pâturage de cette entité. Les prospections foncières sur différents sites pourront être perdurées, en lien avec la stratégie ENS du CD58.

L'outil des mesures agro-environnementales (MAEC) pourra également être déployé afin d'encourager les bonnes pratiques des agriculteurs en place et possiblement en inciter d'autres à entretenir les parcelles qui s'embroussaillent.

En 2021, une assistance technique et administrative a été apportée à la CCHNVY pour le Contrat Natura 2000 visant à financer la mise en défens de la grotte de l'Ermitte à Surgy. Le CENB et la CCHNVY informent que des ouvertures sur les côtés devront être fermées. M. ROUVIDANT s'interroge sur la pertinence de cette action. Il est rappelé qu'il s'agit d'une demande de la DDT et que cela a un intérêt à la fois pour un aspect sécuritaire et pour assurer la quiétude des chauves-souris.

Le projet de pose de barrières aux entrées des Roches de Basseville est également mentionné. Il s'agirait de limiter les dépôts sauvages qui dégradent les habitats d'intérêt communautaire. La mise en œuvre de ce contrat Natura2000 est envisagé pour 2024.

#### **4. Etudes complémentaires**

En 2022, une étude complémentaire a été menée pour évaluer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire, avec l'appui d'un stagiaire. Ce deuxième passage a permis d'augmenter le nombre de relevés et d'étudier les dendro-microhabitats qui n'avaient encore jamais été étudiés. Ils font d'ailleurs l'objet de la Gazette n°6.

Pour le prochain marché, la CCHNVY souhaiterait une étude poussée sur les potentialités touristiques de la Cote Vaujetin. Le CENB pense également qu'il serait pertinent de mettre en valeur ce site cependant il met en garde sur le fait que des parcelles restent privées et qu'il vaudrait mieux stabiliser le foncier avant de se lancer dans cette étude.

Le CENB propose également pour le prochain marché les études suivantes :

- Étude de suivi des chiroptères de la Grotte de l'Ermitte suite à sa fermeture pour mesure l'impact de cette dernière
- Collaboration avec le CT58FFME pour un inventaire rupestre des falaises des Roches de Basseville

M.CARNET appuie l'importance de faire ce type d'inventaire sur des milieux peu étudiés et à fort enjeux puisqu'il reste encore beaucoup de choses à découvrir et donc à préserver.

- Étude d'évaluation des potentialités touristiques et de compatibilité des usages sur l'entité Montmartin

Mme LACOSTE signale le fait que le sentier serait fermé plus de 6 mois à l'année sans qu'elle ne sache pourquoi (aucun arrêté n'est mentionné). Mme GUILLEMOT informe qu'elle se renseignera auprès de la commune.

M. BERNIER s'interroge sur la nécessité de renouveler le DOCOB. Le CENB estime qu'il n'y a pas eu de modifications suffisamment significatives sur l'évolution des habitats qui nécessite la révision dès le prochain marché. M. BARRE confirme qu'en l'absence de grosse modification il n'est pas nécessaire de le réviser et rappelle que le coût associé n'est pas négligeable. M. CARNET propose alors de ne réviser que la cartographie des habitats sans réviser l'entièreté du DOCOB. M. BARRE avertit que si cette action n'est pas inscrite dans l'actuel DOCOB elle ne pourra être mise en œuvre et rappelle que le coût de cette étude est non négligeable et doit être justifiée. M. CARNET aimerait qu'une latitude soit possible lorsqu'il s'agit d'améliorer la connaissance des enjeux du site puisque qu'une bonne connaissance des enjeux est la base de toute action. M. BERNIER rappelle que les pelouses ne représentent que 20% de la surface totale du site ce qui limite les frais liés à une révision de la cartographie des habitats. La CCHNY, la SHNA et le CENB s'accordent pour dire qu'un entre-deux est

possible en évaluant uniquement l'évolution de l'état de conservation des pelouses pour le prochain marché. Cette étude se baserait sur l'état 0 réalisé par le CENB en 2020.

## **5. Gestion administrative et financière**

Ce volet d'animation concerne l'animation du COPIL en 2021 et 2023, la rédaction des bilans d'activités annuels, la saisie des données sur le logiciel SIN2 et 5 permanences effectuées à la Maison de la Formation à Clamecy. Ces actions seront reconduites en 2022.

Mme BOCQUET propose d'annoncer les permanences dans des bulletins municipaux pour accroître la visibilité de cette action.

- **Questions et remarques diverses :**

M. SIMEON rappelle que la CCHNVY a fait l'acquisition de terrains sur la Côte Vaujetin et qu'il faut maintenant mettre en place des actions pour restaurer les pelouses. La Région confirme que cela peut se faire via un contrat Natura2000. Attention cependant à mettre en œuvre des actions de gestion par la suite sans quoi l'action perdrait de son intérêt. M. BERNIER met également en garde sur les potentialités de feu de forêt lors de l'embroussaillage des pelouses.

Mme LACOSTE informe de l'état d'avancement des démarches de l'AEDEN concernant l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2017 qui définit les « points d'eau » sur lesquels doivent s'appliquer les mesures nécessaires pour éviter la pollution par dérive de pulvérisation ou de ruissellement des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

- **Conclusion :**

Mme GUILLEMOT annonce que le prochain marché sera ouvert en décembre 2023 pour un début d'animation qui ne commencera que début février.

**Jean-Jacques MEY**

Président du COPIL

**Contact :**



**Othilia MAROTTE**  
*Chargée de missions*

44 rue du puits Charles - 58400 La-Charité-sur-Loire  
06 46 21 82 89

othilia.marotte@cen-bourgogne.fr

<http://www.cen-bourgogne.fr/>